Résolutions

Résolution 1 : Unia, Syndicom

Au boulot jusqu'au tombeau, c'est non : pour l'abaissement de l'âge de la retraite pour toutes et tous

Plutôt que de camper sur des positions défensives, l'USS défend l'abaissement de l'âge de la retraite pour toutes et tous. À cet effet, elle lance une campagne visant à apporter ce sujet dans le débat public et à contrer le discours toujours plus offensif de la droite et ses mensonges sur l'état des finances de l'AVS. Cela implique notamment de proposer un programme de formation sur le système de retraite et de sensibilisation sur les enjeux féministes liés à ce dernier ainsi que de défendre cette position au Parlement et de mener des actions dans l'espace public et sur les lieux de travail.

S'il est vrai que l'espérance de vie a augmenté, cela ne peut pas en aucun cas justifier de toujours plus repousser l'âge de la retraite des travailleuses et travailleurs. L'objectif d'un syndicat n'est certainement pas d'augmenter la productivité du système économique (et donc les profits des patrons) mais plutôt de garantir une qualité de vie élevée à chaque étape. En ce sens, notre vision est sociale et fortement progressiste : abaisser l'âge de la retraite pour toutes et tous afin de pouvoir profiter de la fin d'une carrière professionnelle à un âge où l'état de santé le permet. Plus on repousse la retraite, plus on vieillit et plus notre santé en pâtit.

Notre système de retraite fait beaucoup parler de lui ces derniers temps. D'une part, la réforme AVS21 qui est en train de se conclure au Parlement prévoit, entre autres mesures dommageables à la population, de porter l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. D'autre part, les jeunes PLR ont récolté les signatures pour faire passer devant le peuple l'initiative populaire visant à augmenter l'âge de la retraite à 66 pour les hommes et les femmes dans un premier temps, et envisageant de le faire passer à 67 puis 68 à long terme. Ces deux propositions pèseront lourdement sur les épaules des femmes, sans tenir compte des énormes inégalités dont elles font l'objet. L'inégalité des salaires, mais aussi les nombreuses heures de travail non rémunérées dans les soins et le travail domestique, les interruptions de carrière plus longues et, bien sûr, les salaires plus bas et les conditions de travail plus précaires dans les professions dites féminines, se traduisent tous par des pensions nettement inférieures et une grande précarité à la retraite.

Travailler plus pour gagner moins est inacceptable, et il s'agit de renverser la logique en adoptant une position offensive plus que de se contenter de réagir aux attaques de la droite. Dans la riche Suisse, comme dans le reste du monde, la répartition des richesses est inégale : une minorité possède énormément, et le prix à payer retombe toujours sur les épaules des travailleuses et travailleurs. Nous croyons fermement que le moment est venu de s'ouvrir à une société visant le bien-être de toutes et tous, où le véritable sens de la vie n'est pas de travailler jusqu'à un âge avancé pour enrichir quelques-un.e.s, mais de faire en sorte que chacun.e ait la possibilité de travailler et aussi de profiter de la vie.

Résolution 2 : Unia

Solidarité avec les travailleur-euse-s sans statut légal !
Régularisation maintenant !

Face à l'inégalité de traitement, à l'humiliation et au maintien dans l'angoisse de la dépendance, seule la régularisation est une réponse politique et collective à la hauteur d'une réelle justice sociale et économique.

Les personnes sans statut légal font partie du monde du travail et de la société suisse
Le monde du travail est toujours plus précaire, et les personnes étrangères en font directement les frais, les personnes sans statut légal en première ligne. De nombreux facteurs contribuent à leur vulnérabilité : bas salaires, emplois précaires et conditions de travail abusives, logements et/ou loyers indécents, xénophobie et racisme, accès limité aux soins de santé et angoisse de contacter la police en cas d'agression, en particulier pour les femmes. Si la Suisse est l'un des pays les plus riches, c'est notamment grâce à l'apport important des résident-e-s sans titre de séjour régulier. Mais si les personnes sans statut légal, et parmi elles de nombreuses femmes, font partie du monde du travail et de la société suisse, leur importante participation n'est pourtant pas reconnue et leurs droits sont entravés. Nous, syndicats, affirmons que toute exclusion ou discrimination d'une partie de nos collègues et de leurs proches fragilise la cause de tou-te-s les personnes vivant et travaillant en Suisse.

La force de la société se manifeste par la protection et le bien-être de tou-te-s
Actuellement, le pouvoir discrétionnaire des autorités cantonales implique incertitude juridique, inégalité de traitement et longueur des procédures. Chaque jour, en maintenant le statu quo, elles permettent l'exploitation de personnes sans statut légal sans chercher à les sortir de leur situation précaire et sans protéger leurs droits humains. Pourtant leur détresse économique et sociale n'est pas un accident de parcours individuel ni un comportement criminel mais le résultat d'une politique économique et migratoire délibérée permettant à certaines entreprises et personnes privées de profiter de la situation des employé-e-s. Cette situation est indigne d'un État de droit !

Nous exigeons la régularisation des personnes sans statut légal
La régularisation est la seule solution pour mettre fin à cette situation, tant sous l'angle des droits fondamentaux que d'un point de vue du marché du travail, de la sécurité sociale, de la sécurité des personnes, de la fiscalité et de la santé publique. La régularisation incite les employeurs à normaliser les relations de travail, permettant par-là d'assainir des pans de l'économie devenus des zones de non-droit.

Il est donc nécessaire d'instaurer, de systématiser et de simplifier les processus de régularisation collective. Une procédure simplifiée pour les cas de rigueur doit être instaurée. L'accès à la justice doit être concrètement garanti pour tou-te-s sans conséquences sur le droit de demeurer là où les personnes vivent, travaillent et où sont scolarisé-e-s leurs enfants. La formation professionnelle initiale doit être accessible à tou-te-s de manière contraignante, indépendamment et sans condition.

Le Congrès des femmes de l'USS exige la régularisation des personnes sans statut légal !

Résolution 3 : Unia

Pour une meilleure protection des délégué·e·s syndicaux·ales

Depuis plusieurs années, nous débattons de la question de la protection des délégué·e·s syndicaux·ales sur leurs lieux de travail et nous n'avons jusqu'à ce jour obtenu aucun résultat. Plusieurs délégué·e·s syndicaux·ales se sont fait licencier à cause de leur activité syndicale. Leur rôle principal d'informer et de représenter leurs collègues avec l'objectif de protéger et d'améliorer les conditions de travail engendre des prises de risques au quotidien. À cela s'ajoutent les pressions, le stress dû au climat de travail et à la hiérarchie, ce qui rend difficile l'engagement et la mobilisation des collègues sur leurs lieux de travail.

Pour rappel, la convention n° 87 de l'OIT (Organisation internationale du travail) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948), validée et ratifiée par la Suisse en 1975, stipule à son article 2 que « *les travailleurs·euses ont le droit de constituer une organisation et/ou de s'affilier à une organisation déjà existante* ». Cela implique notamment, l'élection de leurs représentant·e·s au sein de l'entreprise selon l'article 3.

Dans la continuité, la convention n° 98 de l'OIT sur le droit d'organisation et de négociation collective (1949), validée et ratifiée par la Suisse en 1999, stipule que « *les travailleurs·euses doivent bénéficier d'une protection* adéquate *contre tous actes de discrimination tendant à porter atteinte à la liberté syndicale en matière d'emploi* ». La convention prescrit les moyens qui peuvent porter préjudice (avertissement, congé, etc.) aux délégué·e·s syndicaux·ales en raison de leur affiliation syndicale et/ou de leur participation à des activités syndicales.

En 2019, le comité de la liberté syndicale de l'OIT a placé la Suisse sur sa liste noire des 40 cas les plus graves en termes de violation des conventions de l'OIT, soit des pays qui ne respectent pas les droits syndicaux au vu des protections insuffisantes contre les licenciements des délégué·e·s syndicaux·ales. Suite à l'annonce par le conseiller fédéral Guy Parmelin, de l'ouverture d'une médiation entre patronat et syndicat - assortie de l'engagement que le processus ne durerait pas plus de 12 mois - la Suisse a été retirée de la liste noire. Deux ans plus tard, un médiateur de droite a été désigné et la suite tarde.

À ce jour, la loi sur le travail en Suisse, n'offre aucune véritable protection, tandis que les protections présentes dans nos conventions collectives de travail sont encore totalement insuffisantes ; c'est pourquoi la Suisse mérite de retourner sur la liste noire de l'OIT. Nous devons changer cela maintenant ! Nous avons le devoir d'améliorer les protections des travailleur·euses qui s'engagent au quotidien pour le syndicat et pour leurs collègues afin de lutter pour défendre leurs droits.

Nous exigeons :

- Une réelle reconnaissance des délégué·e·s syndicaux·ales ainsi que des représentant·e·s du personnel ;
- Une réelle protection des délégué·e·s syndicaux·ales qui s'engagent tous les jours auprès de leurs collègues, de tou·te·s celleux qui dénoncent les conditions de travail et des lanceur·euse·s d'alerte ;
- L'intégration des dispositions des conventions n° 87 et 98 de l'OIT dans nos conventions collectives de travail ;
- Que l'USS se détermine rapidement quant au processus de médiation initié par le Conseil fédéral - un ultimatum doit être fixé, sous peine de devoir constater l'échec de cette médiation et donc d'y mettre un terme, ne serait-ce que pour que la Suisse ne puisse pas échapper à l'humiliation internationale alors qu'elle la mérite pleinement.

Résolution 4 : Unia / SEV

Ratification immédiate de la Convention 190 de l'OIT, y compris la Recommandation 206 (R206)

Le Congrès des femmes exige la ratification immédiate de la Convention 190 de l'OIT, y compris les recommandations 206 (R206), car **la violence et le harcèlement ne font pas partie du travail !** Ce comportement toxique doit être interdit et sanctionné.

La Suisse doit ratifier rapidement la Convention de l'Organisation internationale du travail (OIT), car la Convention 190 de l'OIT, y compris les recommandations 206, est la pièce manquante de la triade avec la CEDEF (ONU) et la Convention d'Istanbul (Convention du Conseil de l'Europe) pour l'élimination de toutes les formes de violence et de harcèlement à l'égard des femmes, et en particulier à l'égard des femmes dans le monde du travail[1]. Tous les syndicats doivent s'engager politiquement en ce sens, en particulier l'USS. Les présidences des syndicats et la direction de l'USS sont appelées à exercer ensemble une pression politique pour que cet important acquis syndical, obtenu de haute lutte le 19 juin 2019 à Genève, soit également ratifié et mis en œuvre en Suisse dans les meilleurs délais. Toutes les personnes ont le droit de se sentir en sécurité et libres au travail.

En adoptant cette résolution, les syndicats de l'USS s'engagent à assurer la ratification rapide de l'OIT 190, y compris la recommandation 206, et ils s'engagent également à suivre de manière critique sa mise en œuvre ultérieure dans les entreprises. Nos membres comptent sur nous car ce sont elleux qui subissent la violence sur le lieu de travail. C'est la tâche et le devoir des syndicats de défendre les préoccupations des plus vulnérables, comme nous le faisons depuis plus de 100 ans. Si nous devions maintenant fermer les yeux sur la question de la violence et du harcèlement sur le lieu de travail, nous trahirions nos principes.

Nous, les femmes, sommes une partie importante du mouvement syndical mondial et cela vaut bien sûr aussi pour la Suisse. Nous, les femmes, avons toutes fait l'expérience de diverses formes de violence dans notre vie professionnelle et nous savons exactement combien cette convention de l'OIT 190 est importante pour notre avenir et celui de nos enfants. La violence à l'égard des femmes est une pandémie mondiale. C'est pourquoi le Congrès des femmes de l'USS appelle à un engagement tout aussi uni et solidaire pour arrêter ensemble cette pandémie, comme nous le faisons avec la pandémie de Covid-19.

Les motions parlementaires déposées jusqu'à présent n'ont eu que peu d'effet (Katharina Prelicz-Huber, conseillère nationale des Verts, interpellation 20.4426 et Marina G. Carobbio, conseillère aux Etats du PS, interpellation 20.4578), c'est pourquoi la pression de l'ensemble du mouvement syndical suisse est maintenant nécessaire pour que cela change enfin le plus rapidement possible.

---

[1] En matière de violence à l'égard des femmes, la Suisse a ratifié la Convention d'Istanbul, avec des réserves concernant la protection des femmes migrantes dont le permis de séjour dépend de celui de leur mari. Si elles se séparent en raison de violence dans le couple, elles peuvent ainsi perdre leur permis. C'est un scandale. Les syndicats et l'USS font également campagne pour cet amendement et soutiennent la mise en œuvre qui vient de commencer en Suisse - voir plus dans le 1er rapport alternatif des ONG sur la mise en œuvre de la Convention d'Istanbul.

Résolution 5 : Commission des femmes de l'USS

Pour un véritable congé parental

La Suisse a accumulé un retard énorme en matière de congés parentaux : le congé maternité n'est entré en vigueur qu'en 2005 après des décennies de luttes féministes et il a fallu attendre le début de cette année pour avoir enfin un congé paternité. De plus, ces deux congés sont très courts et largement en dessous de ceux de la plupart des pays européens, notamment nordiques. Enfin, ces congés sont lacunaires tant en ce qui concerne les parents qui adoptent que les parents de même sexe.

Aujourd'hui, il faut donner un coup d'accélérateur à la politique familiale et renforcer les droits des parents actifs professionnellement. Les femmes de l'USS s'opposent à toute tentative de réduire les droits actuels, qui sont déjà minimalistes, et se positionnent très clairement pour une amélioration de ces droits, ce qui implique de :

- reconnaître la grossesse, l'accouchement et le droit à allaiter son enfant comme un fait social important et ne pas invisibiliser cette réalité physique et psychique ;
- inclure la diversité des formes de parentalité et de familles et adapter tous les congés à cette réalité sociale ;
- prendre acte du fait qu'élever un enfant nécessite du temps et que ce temps est un investissement pour l'avenir de la société et non seulement un besoin individuel des parents.

Dans ce contexte, le Congrès de femmes de l'USS défend :

- le maintien des congés maternité et paternité actuels et leur extension à l'adoption et aux parents de même sexe ;
- l'introduction d'un congé parental venant s'ajouter aux congés déjà existant et d'une durée conséquente, qui devrait se situer autour de 24 semaines pour chaque parent et pour toutes les formes de parentalité ;
- l'augmentation des allocations maternité, paternité et parentales à 100 % du salaire, afin de ne pas pénaliser les salarié-e-s qui ont des revenus bas à moyens et pour lesquels l'arrivée d'un enfant implique une charge financière supplémentaire ;

Dans une perspective syndicale et féministe, un bon modèle de congés parentaux devrait comprendre un congé prénatal, un congé commun aux deux parents, un congé maternité plus long que l'actuel, permettant à celles qui le souhaitent d'allaiter le bébé au moins pendant les six premiers mois de sa vie (selon les recommandations de l'OMS), un congé parental long, basiquement de même durée pour les deux parents, mais dans une certaine mesure modulable entre eux afin de pouvoir s'adapter aux diverses situations familiales.

Résolution 6 : Commission des femmes de l'USS

Pour une politique de la migration solidaire, bienveillante et digne

La Suisse est un pays d'immigration : un-e résidant-e sur quatre n'a pas de passeport suisse et une heure travaillée sur trois est effectuée par une travailleuse ou un travailleur sans passeport suisse. De plus, les travailleurs et, particulièrement les travailleuses, immigré-e-s, sont majoritaires dans les métiers en première ligne, ces métiers qui se sont révélés indispensables pendant la pandémie. Des secteurs comme la santé, la vente, le nettoyage ne pourraient pas fonctionner sans les personnes issues de la migration. Nos maisons, nos routes, nos bâtiments publics, brefs toutes nos infrastructures ont été et sont bâtis par des ouvriers et ouvrières immigré-e-s. Loin de les en remercier, la Suisse a durci et continue à vouloir durcir sa politique migratoire pour toutes les personnes migrantes, particulièrement dans le domaine de l'asile et vis-à-vis des personnes issues des pays non-membres de l'UE.

Le Congrès des femmes de l'USS s'engage pour une politique de la migration solidaire, bienveillante et digne, basée sur le principe de l'égalité des droits pour toutes et tous :

- Nous soutenons la pétition féministe européenne pour une reconnaissance effective des motifs d'asile propres aux femmes, aux filles et aux personnes LGBTIQA+ et nous demandons aux autorités suisses d'ouvrir les frontières aux refugié-e-s, en particulier de contribuer à désengorger les camps de réfugié-e-s grecs et de faciliter l'accueil des réfugié-e-s afghan-e-s, notamment celles et ceux qui ont des proches en Suisse.
- Nous demandons à la Suisse de souscrire aux Conventions et Recommandations de l'OIT sur les travailleuses et travailleurs migrant-e-s ainsi qu'à la Convention de l'ONU sur la protection des droits de tou-te-s les travailleuses et travailleurs migrant-e-s et des membres de leur famille pour garantir un accueil digne ainsi que des conditions de vie et de travail égales pour toutes et tous.
- Nous nous opposons aux durcissements de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI) qui font de la pauvreté un crime et demandons que le recours à l'aide sociale ne soit pas un motif de non-renouvellement de permis de séjour ou d'établissement, et donc de renvoi.
- Nous défendons le principe du droit à la citoyenneté pour toutes celles et ceux qui vivent et habitent ici et qui doivent pouvoir participer à la vie politique du pays, en bénéficiant du droit de vote, d'élection et d'éligibilité à tous les niveaux.

Solidarité avec les femmes du monde entier !
Égalité des droits pour tou-te-s !

Résolution 7 : Syndicom

Contre la suppression des bons du personnel pour les retraitées et retraités de La Poste

La Poste prive ses retraité-e-s de 200 francs annuels. Le syndicat syndicom considère cette décision comme un affront envers les retraité-e-s de La Poste. La Poste donne l'impression que cette mesure vise à compenser les augmentations salariales récemment obtenues par le syndicat syndicom. syndicom demande à La Poste de revenir sur sa décision et de continuer à accorder à ses retraité-e-s les bons du personnel d'un montant annuel de 200 francs.

Précisément parce que les femmes en Suisse ont une pension qui est en moyenne un tiers inférieure à celle des hommes, cette économie de la Poste touche aussi fortement les femmes retraitées.

Le 28 septembre 2021, La Poste a informé ses anciennes et anciens employé-e-s retraité-e-s qu'elle ne distribuerait plus de bons du personnel. Tout simplement parce que La Poste souhaite à l'avenir utiliser ces ressources pour les employé-e-s actives et actifs. Dans la lettre, elle ne mentionne à aucun moment la moindre estime envers ses retraité-e-s. De toute évidence, la direction de La Poste ne considère les personnes qui ont travaillé pour le groupe avec une implication sans faille que comme un facteur de coût. Le fait que La Poste remplace les bons du personnel individuels en octroyant 60 francs par personne et par repas pour des rencontres conviviales est dérisoire. Car toutes et tous les retraité-e-s de La Poste ne pourront pas participer à de tels événements.

De plus, La Poste prive ses retraité-e-s de la possibilité de choisir eux-mêmes comment ils souhaitent utiliser ces bons. syndicom salue la volonté de La Poste d'encourager la création d'associations régionales de retraité-e-s et de soutenir financièrement leurs activités. Elle doit cependant fournir davantage de ressources à cet effet plutôt que de priver ses retraité-e-s des bons du personnel établis et appréciés. La pandémie a clairement montré à tout le monde l'importance de la mission accomplie par les collaborateurs-trices de La Poste. syndicom est persuadé que la population attend également de La Poste qu'elle ne se présente pas seulement comme un employeur social, mais qu'elle le mette aussi en pratique. Tant pour ses salarié-e-s actifs-ves grâce à des conditions de travail progressives et des rémunérations équitables que pour ses retraité-e-s grâce à de bonnes prestations des caisses de pension, aux bons annuels du personnel et au soutien de leurs activités régionales.

Le Congrès des femmes de l'USS soutient cette revendication des retraitées et retraités de la Poste.

Résolution 8 : Commission des femmes USS

Allons-y ! L'accueil des enfants, c'est du service public!

À la suite de la Grève des femmes* en 2019, l'Assemblée des délégué-e-s de l'USS a décidé de faire de la prise en charge des enfants et des adultes un thème prioritaire du travail syndical. Cette tâche importante doit devenir un service public afin que toutes les personnes aient un accès facile et financièrement abordable aux structures d'accueil.

Les femmes assument toujours la majeure partie du travail de garde et d'assistance non rémunéré. Pour cela, elles renoncent à un emploi, à des revenus, à une progression de carrière et à une prévoyance vieillesse sûre. Des places de garde d'enfants en nombre suffisant, abordables et de qualité sont donc essentielles pour l'égalité des femmes dans la société et la vie professionnelle.

Mais les contributions des pouvoirs publics à l'accueil extrafamilial et extrascolaire des enfants sont beaucoup trop faibles. Cette parcimonie se répercute sur les parents qui supportent une grande partie des coûts, sur le personnel des structures d'accueil qui subit des bas salaires et de mauvaises conditions de travail, et sur enfants qui sont accueillis en trop grands groupes par trop peu de professionnel-le-s qualifiés.

L'initiative parlementaire 21.403 « Remplacer le financement de départ par une solution adaptée aux réalités actuelles » de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) est une première victoire du travail en vue d'un meilleur financement de l'accueil extrafamilial des enfants. Dans le meilleur des cas, ce financement sera également lié à des critères de qualité et de conditions de travail. Mais cela ne permettra pas encore d'atteindre l'objectif de l'USS, à savoir l'accueil des enfants comme service public.

L'USS doit donc maintenir la pression et renforcer son engagement pour que l'accueil des enfants soit organisé comme un service public et financé par des fonds publics. Il faut pour cela un projet offensif. Les Femmes* socialistes en ont lancé un : lors de leur assemblée générale du 23 octobre, elles ont approuvé le lancement d'une initiative pour l'accueil des enfants.[1] L'USS doit se joindre à ce projet et s'engager pour qu'il corresponde à ses objectifs, de façon à ce qu'elle puisse lancer l'initiative avec le PS et d'autres organisations.

Avec l'adoption de la résolution, les femmes de l'USS exigent que l'USS soutienne une initiative pour l'accueil des enfants qui...

- a pour objectif l'organisation de l'accueil des enfants comme un service public ;
- prévoit que la majeure partie du financement des structures d'accueil des enfants provienne des pouvoirs publics et que les coûts pour les parents soient réduits au minimum ;
- exige des améliorations substantielles des salaires et des conditions de travail ;
- vise une offre de qualité sur l'ensemble du territoire, avec un ratio d'encadrement qui soit bon et dans l'intérêt des enfants.

[1] https://sp-frauen.ch/wp-content/uploads/sites/119/2020/11/210927_fr_resolution_kinderbetreuung_def.pdf

Résolution 9 : Commission des femmes de l'USS

Combattre la dégradation des rentes et le relèvement de l'âge de la retraite : il est temps de réduire enfin le déficit de rente des femmes

En Suisse, les femmes touchent toujours des rentes inférieures d'au moins un tiers à celles des hommes. Conséquence : les inégalités sont encore plus grandes à l'âge de la retraite qu'elles ne le sont – déjà – tout au long de la vie professionnelle. L'année prochaine, des décisions cruciales seront prises en matière de prévoyance vieillesse. La réforme de la prévoyance servira de test pour voir si l'on arrive enfin à plus d'égalité sur le plan économique entre les femmes et les hommes. Pour l'USS, une chose est sûre : les rentes des femmes doivent être augmentées et cela doit se faire à un coût abordable. Ce dernier point est important en particulier pour les femmes qui travaillent à temps partiel et celles qui touchent des petits salaires.

Les messages envoyés par les femmes ne pourraient pas être plus clairs : fin janvier, plus de 300 000 femmes ont signé l'appel contre les discriminations qu'elles subissent en matière de prévoyance vieillesse. Et à la mi-septembre, 15 000 personnes ont manifesté sur la Place fédérale contre des projets de démantèlement des rentes. Mais le Parlement refuse d'entendre les femmes et de réduire l'écart entre leurs rentes et celles des hommes. Il a au contraire adopté un projet de démantèlement sur le dos des femmes en relevant leur âge de la retraite dans l'AVS. Et dans le 2e pilier aussi, le Parlement menace de renforcer les injustices : avec les dernières décisions de la commission compétente, ce sont précisément les personnes travaillant à temps partiel et celles qui ont des petits salaires qui paieront plus... et toucheront des rentes inférieures. Dans ce contexte, les déléguées du Congrès des femmes de l'USS réaffirment que :

- L'AVS doit être renforcée pour que les rentes, et en particulier celles des femmes, permettent de vivre. La première étape est l'initiative populaire pour une 13e rente AVS que l'USS a déposée.
- Les projets de réforme en cours doivent être jugés à l'aune des rentes de vieillesse qu'ils prévoient. L'USS combattra les projets qui entraînent une baisse des rentes :
  - Avec AVS 21, le Parlement prépare un projet de démantèlement sur le dos des femmes. L'USS prépare un référendum contre cette réforme.
  - La réforme du 2e pilier doit se baser sur la réalité des rentes touchées par les femmes et non pas se cacher derrière des simulations qui apporteront des améliorations dans 30 ou 40 ans. Il faut immédiatement améliorer les rentes du 2e pilier des femmes, de manière financièrement abordable.
- La prévoyance vieillesse doit être financée de sorte qu'elle soit la plus avantageuse pour la plupart des gens. C'est pourquoi il faut renforcer le système de répartition, dans les 1er et 2e piliers. Le développement du 3e pilier prôné par les banques et les compagnies d'assurance ne représente en aucun cas une option valable pour garantir la prévoyance vieillesse.
- Afin de couvrir de manière solidaire les besoins supplémentaires de financement de la prévoyance vieillesse, il faut une contribution issue des bénéfices de la Banque nationale à l'AVS.

Résolution 10: Atelier 3

La syndicaliste indienne Sudha Bharadwaj, emprisonnée, doit être libérée immédiatement !

Depuis plus de trois ans, la syndicaliste et avocate indienne Sudha Bharadwaj est en prison, sans preuves et sans procès.

- Sudha Bharadwaj se bat depuis de nombreuses années pour les droits des travailleuses et travailleurs contractuel-l-e-s indiens, notamment au sein du cimentier suisse Holcim. Elle s'est notamment battue pour l'emploi permanent des travailleuses et travailleurs temporaires, comme la loi et les accords sectoriels leur en donnent le droit, et pour des salaires décents et des conditions de travail sures.
- Sudha Bharadwaj a également œuvré pour l'émancipation des femmes et les droits des communautés indigènes (Adivasis) confrontées à des déplacements dus à l'extraction de ressources.
- Sudha Bharadwaj et 15 autres défenseuses et défenseurs des droits humains, intellectuel-l-es, avocat-e-s et artistes ont été inculpé-e-s d'instigation d'incidents violents à Bhima Koregaon et de complot contre le gouvernement en janvier 2018.
- Tous les accusé-e-s avaient fait campagne pour les membres de castes inférieurs, les autochtones et les droits des femmes et critiqué les politiques du gouvernement nationaliste hindou. Il est évident qu'elles et ils ont été criminalisé-e-s pour cela.
- Cela ressort également du fait que les téléphones d'au moins huit des accusé-e-s ont été surveillés par le programme d'espionnage Pegasus, tout comme ceux de leurs proches, avocat-e-s et autres militant-e-s.
- Les "preuves" utilisées sont des documents falsifiés qui, d'après les analyses numériques, ont été introduits clandestinement dans les ordinateurs des accusé-e-s par des pirates informatiques. Un procès n'a pas encore eu lieu.
- Les détenu-e-s étant accusé-e-s en vertu de la loi antiterroriste (UAPA), la libération sous caution est pratiquement impossible, malgré le fait que certains des accusé-e-s sont d'un âge avancé, souffrent de maladies préexistantes ou ont contracté le Covid-19 ou d'autres infections en prison. Le prêtre jésuite Stan Swamy, âgé de 84 ans, qui souffrait de la maladie de Parkinson et dont l'état de santé n'a cessé de se détériorer en prison, est mort en détention le 5 juillet. Sa libération avait été refusée auparavant.
- La santé de Sudha Bharadwaj se serait également détériorée au fil des mois.

Le Congrès des femmes de l'USS proteste énergiquement contre la détention de la syndicaliste et avocate Sudha Bharadwaj et appelle le gouvernement indien à libérer immédiatement Sudha Bharadwaj et ses co-accusé-e-s et à abandonner les charges indéfendables qui pèsent sur eux.

Le Congrès des femmes de l'USS demande également au Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) d'œuvrer à la libération de Sudha Bharadwaj dans les meilleurs délais.

Résolution 11: Unia

Soutien aux grévistes de Smood ! Non à l'ubérisation des conditions de travail

Les livreuses et livreurs de la société Smood sont en grève dans 5 villes de Suisse romandes : Yverdon, Neuchâtel, Nyon, Sion et Martigny. Depuis le 2 novembre, actions et piquets de grève se succèdent et font tâche d'huile. Les revendications des grévistes sont nombreuses. Mais Smood fait la sourde oreille et la responsable marketing prétend qu'il n'y a aucun problème. En bon patron, Smood se vante même du fait que l'entreprise ne sous-traite pas la livraison, alors qu'elle a recours à une entreprise de location de service pour assurer bon nombre de livraisons.

Non aux conditions de travail du 19e siècle !

Heures non payées, bas salaires, frais de déplacement sous-estimés, gestion opaque des pourboires par l'entreprise, saisie du temps de travail déficiente... La lutte actuelle met en lumière les mauvaises conditions de travail chez Smood, mais aussi dans le secteur de la livraison en général, où diverses plateformes rendent le travail de plus en plus précaire avec leurs modèles économiques.

Entre autres griefs, les employé-e-s reprochent à Smood une planification illégale et digne du 19e siècle de leurs missions. En effet, le nouvel outil de planification du travail imposé par leur employeur les force à s'annoncer tous les matins à 4h pour espérer avoir du travail le jour même, alors que l'ancien système leur permettait de connaître leurs horaires à l'avance, comme l'exige la loi. À cela s'ajoutent d'importants soldes d'heures non payées par l'entreprise de livraison. Ces problèmes chez Smood sont dénoncés par Unia depuis des années.

Smood est un partenaire stratégique de Migros. Il est problématique que le numéro un du commerce de détail suisse soutienne un tel modèle. Migros a choisi Smood comme partenaire stratégique pour la livraison de ses produits. Migros doit prendre sa responsabilité sociale au sérieux et interférer auprès de son partenaire commercial pour que les conditions de travail soient acceptables.

Smood doit entendre ses employé-e-s et ouvrir des négociations !

Les enjeux des revendications concernent notamment une planification correcte de leurs missions et respectant les lois, à savoir au moins deux semaines à l'avance, avec un système juste et fiable. Sont également revendiqués le paiement de l'intégralité des pourboires, vacances, frais et heures planifiées et effectuées, y compris le temps d'attente entre les commandes. Les travailleur-euse-s réclament également la mise en place d'un système de défraiement pour l'utilisation du véhicule et du téléphone privés et la fin des pénalités abusives.

Malgré plusieurs échanges avec la direction de l'entreprise depuis début octobre, Smood n'a pas daigné corriger les problèmes soulevés par les travailleur-euse-s. Smood refuse même toute discussion avec Unia et le personnel concerné. Pire : la direction tente de casser la grève, en mettant la pression maximale sur les livreurs d'autres villes. A Yverdon et Neuchâtel, l'entreprise a fait appel à des boîtes temporaires pour remplacer les grévistes, ce qui est interdit par la CCT Location de services.

Le Congrès des femmes de l'USS affirme sa solidarité avec les grévistes de Smood et appelle l'entreprise à négocier avec ses travailleur-euse-s !

Résolution 12 découlant de l'atelier n°2

Les professions essentielles à l'offensive pour une prochaine grève féministe ! Des conditions de travail dignes pour les personnels en première ligne !

Les conditions de travail dans les secteurs essentiels (santé, enfance, vente, nettoyage, éducation, travail social, personnel des transports publics etc.), étaient déjà alarmantes et dénoncée par nos syndicat avant la pandémie de Covid 19, mais elles se sont encore fortement détériorées : sous-dotations, manque de moyens, augmentation des rythmes de travail, précarité des salaires...

Les personnels de ces secteurs sont épuisés. Alors que la crise sanitaire a mis en avant la fonction essentielle de ces professions pour la collectivité et notre économie, on aurait pu s'attendre à ce que le système soit repensé. A contrario, la crise sanitaire a contribué à renforcer le système néo-libéral qui attaque frontalement les conditions de travail et de vie des métiers essentiels, exercés majoritairement par des femmes. A titre d'exemple, la droite veut imposer aux femmes de travailler une année supplémentaire avec son projet de réforme « AVS 21 ».

Fortes de la première grève féministe de 2019, les femmes ne lâcheront rien et repartent à l'offensive pour l'amélioration de leurs conditions de travail. C'est unies et solidaires que nous voulons organiser une nouvelle grève féministe sur les lieux de travail en 2023. Commençons dès aujourd'hui à nous organiser !

Nous demandons :

- **La revalorisation de nos salaires**
- **La reconnaissance de la pénibilité au travail**
- **Davantage de dotations**
- **La diminution des rythmes de travail et du temps de travail hebdomadaire**
- **Des mesures fortes pour la conciliation entre temps de travail rémunéré et non rémunéré.**
- **Abaissement de l'âge de la retraite des femmes**
- **Plus de moyens et d'investissements dans les services publics**
- **Redonner du sens à nos métier qui sont essentiels à la vie**